



Concerne une interdiction de nourrissage

Par Sunbleu

Bonjour.

Le règlement de la régie d'un quartier en surpopulation de chats interdit de les nourrir.

Que se passe t'il dans ce cas pour les chats ?

Est ce la mairie qui doit gérer le problème et comment ?

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour

Dans un tel cas la mairie peut subventionner une association pour stériliser les chats.

Les faire mourir de faim n'est pas une solution, parce qu'ils pilleront vos poubelles.

Par Sunbleu

Je suis entièrement d'accord, je me faisais du souci pour les chats. Merci pour votre réponse.

Par Sunbleu

L'association concernée ne peut intervenir par manque de bénévoles pour les trappages et être famille d'accueil et la période des reproductions approche

Par yapasdequoi

C'est pareil partout. Il y a trop de chats et les mairies ne font rien.

Par Sunbleu

Si dans les sites de grandes proliférations de chats, l'état ou, et les mairies et grandes associations rémunéraient les bénévoles qui font les trappages et sont familles d'accueil je pense cela que cela améliorerait la situation.

Par Sunbleu

Avec le temps en stérilisant tôt les frais seraient amortis pour les mairies et les associations et réduits à l'avenir.

Par yapasdequoi

Allez voir votre maire...

Par Sunbleu

Bonjour,

Ayant adressé une lettre recommandée au maire concernant cette situation, si celui-ci ne donne pas de réponse, qui dois-je contacter ? Précédemment j'avais contacté la spa qui m'avait dit que pour un problème de prolifération la mairie devait les contacter.

Je vous remercie pour le temps pris pour me répondre.

Par yapasdequoi

Le maire prend des décisions en conseil municipal. Les décisions de subvention sont liées au contexte local et au budget général.
Rejoignez une association (SPA ou autre).

Par Sunbleu

Je vous remercie pour votre réponse.